



Protocole sanitaire pour l'organisation des formations de Moniteur Sportif Animateur et des évaluations donnant accès aux formations de cadres **Version 29 avril 2021**

Pour donner suite au protocole de l'Adeps du 26 avril 2021 mentionnant les règles et recommandations spécifiques aux formations homologuées par l'Adeps (point III aux pages 7 et 8 : <http://www.sport-adepts.be/index.php?id=8719>), la commission pédagogique de la LEWB a adapté le protocole régissant le cadre organisationnel et qui a à nouveau été validé par l'Administration Générale du Sport. Les informations qui suivent sont d'application sauf changements ultérieurs annoncés lors des prochains Comités de Concertation et des Arrêtés Ministériels/Protocoles qui en découlent.

Les détails des protocoles spécifiques sont à consulter à la fin de cette communication.

Formation des cadres et évaluation d'entrée

De nombreuses formations de Moniteur Sportif Animateur sont actuellement données en alternant le travail en ligne et le présentiel. Toutes ces formations sont maintenant complètes.

Une formation de Moniteur Sportif Initiateur est prévue cet été. Il est encore trop tôt pour savoir quelles seront les normes sanitaires qui seront d'application à ce moment-là.

Pour toute question, veuillez-vous adresser à Karin Boulanger (karin.boulanger@lewb.be – 083/23 40 75) pour les formations des cadres et 2-3^{èmes} Degrés ou Virginie Lamette (virginie.lamette@lewb.be – 083/23 40 76) pour les autres types d'évaluations.

Nous vous demandons de respecter les règles en vigueur à tout moment et insistons sur les 10 commandements rappelés par l'Adeps :

1. Respect de la législation en vigueur
2. Désignation d'un coordinateur COVID
3. Communication, information, motivation
4. Distanciation sociale
5. Hygiène
6. Nettoyage et désinfection
7. Ventilation
8. Protection personnelle
9. Gestion des personnes infectées
10. Conformité et application des règles



Ligue Équestre Wallonie Bruxelles Asbl

✉ Rue de la Pichelotte, 11 ✨ B-5340 Gesves ✨ ☎ 083.234.070 ✨ 📠 083.218.261

🌐 www.lewb.be ✨ 📧 info@lewb.be

N° d'Entreprise 0414.528.906 – Compte bancaire BE31 0682 2800 1355

Protocole sanitaire formation « Moniteur Sportif Animateur »

Inscriptions : Par courriel auprès de la Commission Pédagogique et paiement obligatoire par virement bancaire. Limitation des inscriptions au nombre de personnes indiqué dans le protocole Adeps correspondant aux différentes catégories d'âge. En résumé, 10 personnes encadrant non compris jusqu'à 18 ans accompli (en indoor et outdoor jusqu'à 12 ans accompli et uniquement outdoor pour 13-18 ans) et 10 personnes encadrant compris à partir de 19 ans (uniquement en outdoor).

Organisation : Durant 2 week-ends : en théorie et en pratique.

Une partie de la théorie est organisée en ligne (si les mesures sanitaires en présentiel ne peuvent être rencontrées) ou en salle avec minimum 1m50 de distance entre chaque candidat (devant – derrière – sur le côté). Le reste se déroule en extérieur.

Il est demandé à chaque candidat de se munir de son propre matériel (par exemple : stylo – carnet – bac à brosse – longe – licol – casque – gants – cette liste n'est pas exhaustive).

Pas de restauration ni de bar, chacun vient avec ses boissons et ses repas.

Le port du masque est obligatoire pour les activités de formation en intérieur.

Le masque est également obligatoire, en extérieur, lorsque la distanciation physique (1m50) ne peut être respectée.

Évaluations : Les évaluations théoriques et pratiques sont organisées 1 mois après la formation. Les protocoles d'évaluations ne sont pas distribués ni consultables le jour même, mais envoyés aux candidats après minimum 48 heures.

Le passage des évaluations se fait individuellement, en maintenant les distances avec l'apprenant. Le Jury se tient également à distance.

Protocole sanitaire : organisations par la LEWB des évaluations donnant accès aux formations des cadres.

- Moniteur Sportif Animateur : 1^{er} Degré
- Moniteur Sportif Initiateur : 2^{ème} Degré
- Moniteur Sportif Éducateur : 3^{ème} Degré

1° *Évaluations théoriques :*

Inscriptions : Uniquement par courriel et paiement par virement bancaire sur le compte de la LEWB (rien sur place).

Nombre : 20 candidats par heure avec 30 minutes de décalage entre chaque groupe pour l'aération des salles et la désinfection des tables et des chaises.

Lieu : 2 salles aérées dans les bureaux de la LEWB à Gesves. 10 personnes par salle : 1 personne par table avec minimum 1m50 de distance entre chacun (devant – derrière – sur le côté). Port du masque obligatoire.

Accueil : Chaque candidat masqué se présente seul et après vérification de l'inscription, prend un document sur la table et va s'asseoir à une place désignée par un Juge masqué. Lorsqu'il a terminé son épreuve, il dépose son document dans une armoire (voir ci-dessous). Des bouteilles de gel désinfectant seront à disposition à l'entrée.

Signalisation : Des marques au sol à intervalles de 1m50 seront dessinées au moyen de bandes adhésives.

Documents : Ils sont déposés dans une armoire désinfectée et corrigés 24 h plus tard par 2 Juges.

2° *Évaluations pratiques :*

Général : Les évaluations pratiques, selon le niveau, comprennent 2 ou 3 épreuves individuelles : dressage – saut d'obstacles – cross.

Organisation : Les inscriptions se font par courriel et les paiements obligatoirement par virement bancaire.

Planning : Quelques jours avant la date, un horaire de passage est publié.

Le jour de l'évaluation, les candidats détendent leurs chevaux à 4 maximum dans une piste aux dimensions règlementaires (minimum 800 m²).

Les candidats peuvent être accompagnés de maximum deux personnes (coach, groom, conducteur, etc. y compris). Donc, pour les reconnaissances de piste, un seul coach par candidat est autorisé.

Ensuite, le candidat se présente seul dans une autre piste toujours aux dimensions règlementaires (minimum 800 m²) pour son évaluation de dressage. Les Juges se trouvent à grande distance.

Il en est de même pour les épreuves de saut d'obstacles et de cross.

Les candidats doivent quitter les lieux au maximum 30 minutes après leur dernière évaluation.

Toute personne présente à pied doit porter un masque, en intérieur et en extérieur lorsque la distanciation physique (1m50) ne peut être respectée, à l'exception, pour les candidats, du moment où ils montent à cheval.

3° *Résultats :*

Il n'y a pas de proclamation de résultats le jour même.

Les protocoles papiers comportant les appréciations et les résultats, ne sont envoyés que 48 heures plus tard.